



* Pro-
noncé
à Cha-
renton-
le 16.
d'Octo-
bre
1667.

SERMON SEPTIESME.*

HEBREUX XII. v. 7. 8.

7. *Si vous endurez la discipline, Dieu, se présente a vous, comme a ses efans ; Car qui est l'enfant, que le Pere ne chatie point.*

8. *Mais si vous estes sans discipline, dont vous sont participans, vous estes donc enfans supposez, & non point legitimes.*



HERS FRERES ;

Il y a peu de choses dans le Christia-
nisme qui choquent plus violemment
nôtre nature, que les souffrances & les
chatimens a quoy il l'assujettit ; Car
étant foible & delicate, elle se trouble
quand il faut souffrir, & ne peut s'ima-
giner, que Dieu ne la garantist de cette
nécessité, s'il avoit pour nous l'amour &
la tendresse, que ses Ecritures luy attri-
buent. Vn Prophete confesse dans le
Livres

Livre des Pſeaumes, que cette condi- ^{Pſ. 73.}
tion des fideles, luy a fait beaucoup de ^{2. 14.}
peine, & que ſe voyant continuellement
châtié, & ſon châtiment comme il parle
revenir tous les matins, il en fut ſi fort
ébranlé, que peu s'en fallut, que ſes pieds
luy manquant, il ne fuſt renverſé par ter-
re; & il ajoûte enfin que ce traitement
luy ſembla touſjours dur & facheux, juſ-
qu'a ce *qu'il fut entré dans le Sanctuaire de* ^{Là}
Dieu, où il apprit les raiſons d'une diſpen- ^{meſme}
ſation apparemment ſi étrange. C'eſt là ^{verſet}
meſme que S. Paul s'eſt adreſſé pour ^{17.}
fortifier & affermir contre une pareille
tentation. Les fideles Hebreux, a qui il
écrivit cette épitre. Il leur a ouvert le ſaint
Livre des Proverbes, l'un des Sanctuai-
res du Dieu Fort, conſtruit & conſacré
a ſa gloire par le Roy Salomon; Il les y a
introduits, & leur y a fait entendre cet
oracle de la Sageſſe ſouveraine pour leur
conſolation. *Mon enfant, ne neglige point* ^{Proo.}
la diſcipline du Seigneur, & ne perds point cou- ^{3. 11.}
rage quand il te reprend. Car le Seigneur chatie
celuy qu'il aime, & fouëtte tout enfant qu'il
avouë; Il eſt vray que l'oracle eſt clair, &
capable de luy meſme de fournir a tout
fidele, qui le meditera religieusement,

N 3 l'adou-

l'adoucissement de ses maux, & l'éclaircissement de ses doutes. Neantmoins le Saint Apôtre pour le rendre plus efficace, a la consolation des Hebreux, en tire la vérité qu'il contient & leur en fait l'application ; *Si vous endurez* (dit-il) *la discipline, Dieu se presente a vous comme a ses enfans.* C'est justement le sens de l'oracle, qui dit que *Dieu chatie tout enfant qu'il aime.* Car puis que cela est, il s'ensuit nécessairement qu'en chatiant les fideles, il les traite & les regarde comme ses enfans ; Et afin que le châtement, c'est-a-dire une chose rude & facheuse, ne semble a quelcun incompatible avecque l'amour d'un pere envers son enfant ; il va au devant de cette pensée, & montre par une experience commune entre tous les hommes, que le châtement de l'enfant bien loin d'estre incompatible avecque l'amour du Pere, en est tout au contraire inseparable. *Car* (dit-il) *où est l'enfant, que le Pere ne chatie point ?* Mais l'Apôtre n'en demeure pas là. Il tire encore du mesme Oracle une autre conclusion, bien plus admirable ; savoir que tant s'en faut, qu'estre châtié soit une marque de n'estre pas enfant de Dieu, que

que tout au contraire n'estre point châtié est un signe certain qu'on n'est pas vraiment de sa famille ; *Mais si vous estes* (dit-il) *sans discipline, dont vous sont participans, vous estes donc supposez, & non enfans.* Car puis que la Souveraine Sage-se prononce que le Seigneur chatie tout enfant qu'il avouë ; c'est-à-dire tout homme, qu'il reconnoit pour son vray enfant ; il est clair, que celuy qu'il laisse-là sans le chatier, n'est pas son enfant, vray & legitime, mais un enfant étranger & suppose, qui n'ayant rien de commun avec sa famille, en prend faussement le nom & la qualité ; Ainsi nous aurons s'il plaist au Seigneur deux points à traiter dans cette action ; L'un, que Dieu chatiant les fideles les traite comme ses enfans ; l'autre, qu'il tient pour étrangers de sa vraye famille, ceux qu'il laisse sans chatiment. L'Apôtre a exprimé le premier en ces mots, *Si vous endurez la discipline, Dieu se presente a vous, comme a ses enfans.* C'est le stile de l'Ecriture d'employer quelque fois la particule *si*, pour dire *QUAND* ; comme, *Si vous sacrifiez* Levit.
19.5. (dit Moÿse) *sacrifices au Seigneur* ; C'est-à-dire *quand vous sacrifiez.* Et, *Si le Seigneur*

Esaye
4. 4.

Iean
1412.

1. Cor.
13. 1.

16.
10.

(dit Esaye) *aura lavé les ordures de la fille de Sion* ; c'est a dire *quand il aura lavé*. Ainsi nôtre Seigneur en S. Iean ; *Si je m'en seray allé*, c'est a dire *quand je m'en seray allés*. Et nôtre Apôtre, *Si je parlois le langage des Anges* ; c'est-a-dire *quand je parlerois* ; & ailleurs, *Si Timothée vient* ; c'est-a-dire *quand il viendra*, & de mesme en plusieurs autres lieux de l'ancienne & de la nouvelle Ecriture. Je crois donc avec quelques bons & savans interpretes, que l'Apôtre en use icy en ce sens ; *Si vous endurez discipline* ; pour dire *Quand vous l'endurerez*. Et il faut encore prendre le mot d'*endurer* pour dire simplement *souffrir* ; si bien que le sens de S. Paul est, *Quand vous souffrez quelque chatiment* ; comme s'il disoit, *Quand il vous arrive quelque chatimét ; quand Dieu vous frappe de quelque coup de sa discipline, alors il se presente a vous* (dit-il) *comme a des enfans* ; c'est-a-dire qu'en cela il vous traite, comme ses enfans, ou comme un Pere traite ses enfans. Car encore que le mot employé dans l'original † signifie proprement & ordinairement dans le langage des Grecs *estre présenté, ou se presenter*, comme nôtre Bible l'a traduit ; La verité est pourtant, que

†
προς-
φερε-
ται

que les meilleurs auteurs de cette Langue, s'en servent aussi quelquefois pour dire *traiter*, ou se conduire avec quelcun, comme les savans † l'ont remarqué. † *Græcisme*
 C'est comme nous l'avons desjà touché, une induction, tirée des paroles de la Sagesse, qu'il alleguoit dans le verset precedent ; *Dieu châtie tout enfant qu'il avouë.* Appliquant donc icy cette verité aux fideles a qui il écrit, il leur dit que selon ~~cet~~ *enseignement* divin toutes les fois qu'il leur arrive quelque affliction, ils doivent faire crat que c'est Dieu, qui la leur adresse, les traitant comme ses enfans. *Quand vous souffrez sa discipline, Dieu vous traite comme enfans.* Il n'y a rien en cela, qui ne s'accorde parfaitement bien avecque la qualité de ses enfans, dont il vous a honorez ; D'où s'ensuit, que selon l'exhortation de la Sagesse souveraine, ils ne doivent ni négliger cette discipline, ni perdre courage pour se voir ainsi traitez ; puisque la Majesté de Dieu qui les frappe les oblige a recevoir son châtiment avecque respect, & que son amour leur en doit faire esperer une bonne issuë. Ce sens est clair ; il est tout entier dans le dessein de l'Apôtre
 sans

fans qu'il soit besoin de rien changer dans la lecture de l'original; comme les Theologiens de Rome sont contraints de le faire pour ne pas abandonner la vieille interpretation Latine, qui s'est écartée du texte Grec en cet endroit; omettant la particule *Si* qui est au commencement du verset, & traduisant simplement, *Perseverez en la discipline*; au lieu de ce que dit l'original, *Si vous endurez ou si vous souffrez la discipline*; & faisant une autre sentence a part des paroles suivantes, *Dieu se presente a vous comme a des enfans*; que cet interprete a detachées d'avecques les precedentes, d'où elles dependent, y étant liées & attachées dans le texte Grec; non seulement dans les exemplaires Grecs du Nouveau Testament imprimez & écrits a la main, mais presque en tous ceux qui sont aussi dans les livres des anciens Peres de la mesme langue. Au fond, la difference n'étant d'aucune importance, il n'est pas besoin de s'y arrester. Car l'une & l'autre lecture nous donne un sens, vray & propre a nôtre edification, que Dieu est l'auteur & le directeur des chatimens des fideles & qu'en les chatiant il les traite, comme
ses

ses enfans ; Le soin mesme, qu'il daigne prendre de les chatier, témoigne qu'il est leur Pere, & qu'ils sont véritablement ses enfans. L'Apôtre le prouve par l'exemple des Peres de nôtre chair, qui pour peu qu'ils meritent ce nom, ne manquent pas de chatier leurs enfans. *Car (dit-il) qui est l'enfant, que le Pere ne chatie point ?* En effet il n'y en a point, s'ils ne sont tout a fait dénaturez & indignes d'estre nommez Peres, qui laissent leurs enfans sans correction. Pour ceux, qui aiment les enfans, qu'ils ont mis au monde, & qui desirent les rendre honnestes gens, ils sont soigneux de les élever sous la discipline & de leur donner les chatimens necessaires pour les retirer de la débauche, & les former a l'honnesteté & aux autres devoirs d'une créature raisonnable ; Et comme c'est de cette premiere nourriture, que dépend le reste de leur vie, la plupart des hommes retenant dans leurs autres ages la teinture qu'ils ont receüe en leur enfance ; il s'est trouvé des Etats des plus estimez de l'antiquité, où le public en prenoit le soin, ne voulant pas abandonner a la discretion des particuliers une chose

chose aussi importante qu'est celle-là, au bonheur tant de chacun de leurs citoyés, que de toute leur communauté en general. Dieu qui a répandu dans la nature mesme des hommes la connoissance de cet ordre & de sa necessité, n'a pas manqué de le recommander encore tres-expressément aux Peres & aux Meres en divers lieux de sa parole ; jusques-là que dans le seul livre des Proverbes, il leur en donne cinq ou six leçons considerables sur ce sujet ; *Chatie ton enfant* (dit-il) *tandis qu'il y a de l'esperance & ne te soucie point de son cry* ; & condamnant la tendresse de quelques Peres , ridicule a la verité, mais tout ensemble cruelle, qui ne peuvent se resoudre a chatier ce qu'ils aiment ; *N'épargne point* (dit-il) *la correction a l'enfant ; Quand tu l'auras frappé, il n'en mourra pas*. Puis donc que selon ces saintes institutions gravées par la nature mesme dans les cœurs du genre humain, & autorisées par les loix du Souverain Seigneur du monde, il n'est point de sage & raisonnable Pere, & aimant vraiment ses enfans qui ne les chatie, nous ne devons pas treuver étrange, que Dieu qui est la Sageffe, la bonté & l'a-

mour

Prov.
19. 18.
13.
13.

mour mesme , exerce une semblable,
 mais bien plus juste & plus salutaire dis-
 cipline en sa famille, chatiant ses enfans
 de fois a autre, selon que chacun d'eux
 en a besoin; ni refuser de reconnoistre
 la verité de ce que l'Apôtre dit icy, que
 quand cela arrive, ce saint & misericor-
 dieux Seigneur agit avecque nous com-
 me Pere, & nous traite en effet, com-
 me ses enfans. Il n'y a point d'homme
 si brutal qui ne comprenne aisement, que
 le châtiment que nous donnons a nos
 enfans non seulement n'est pas contrai-
 re a l'amour que nous leur portons,
 mais que c'en est mesme un effet, si pro-
 pre & si necessaire, que le Sage n'a point
 feint d'écrire que le *Pere*, *qui épargne la* Prov.
verge a son Fils le hait; & qu'au contraire, 13.24.
celuy, qui se hate de le chatier (c'est-a-dire
 qui le chatie de bonne heure avec soin
 & diligence) *l'aime* veritablement. La
 raison en est claire. Car faire du bien a
 un enfant, & le preserver, & garentir de
 quelque mal, est sans doute l'un & l'autre
 un acte d'amour; Puis donc que chatier
 un enfant c'est le retirer du mal, du vice
 & des malheurs qui le suivent & le for-
 mer au bien, a l'honesteté & a la justice,
 la

la vraye source du bonheur & de la douceur de la vie, on ne peut nier, que ce ne soit l'aimer, que de le chatier; & qu'au contraire ce ne soit le haïr, que de ne le pas chatier; puis que c'est le laisser tomber dans l'ignorance, & dans les desordres des vices, qui font le deshonneur & le malheur des hommes. Mais me direz-vous, quoy que vous puissiez alleguer, il est pourtant certain, que le chatiment fait mal a l'enfant; & les cris qu'il luy fait jetter, les larmes qu'il luy fait répandre, le montrent assez & vous auriez bien de la peine a luy persuader le contraire. Ses sens malgré toutes vos raisons, le contraignent d'en avoir une toute autre créance. Je l'avouë & soutiens mesme, que ce facheux & douloureux sentiment, que le chatiment luy donne, est necessaire pour le rendre utile; Il luy profite par le mal qu'il luy fait. Sans ce mal, il ne luy feroit point de bien. Car il n'en tiendroit conte s'il ne luy faisoit point de mal. La douleur de sa chair le fait entrer dans son esprit pour le détourner des fautes, qui luy ont attiré le chatiment. Mais bien que le chatiment, a le considerer simplement en luy mes-

me,

me, soit un mal pour l'enfant, qui le souffre; néantmoins si vous le comparez avecque le mal, d'où il le retire, & avecque le bien, qu'il luy procure; ce n'est pas un mal, mais un bien, & non simplement un bien, mais un tres-grand bien. Car par cette legere douleur, que l'enfant en ressent, & qui est passée en un moment, il le guerit peu a peu des habitudes de divers vices, qui sans cela se formeroient en luy. Il l'acoustume insensiblement a la vertu, a l'honnesteté, a la sagesse. Comparez la vie de ceux, que l'on a laissé croistre sans correction, avec ceux qui ont esté élevez sous la severe discipline d'un sage & vertueux Pere; vous reconnoistrez aisement combien vaut le chatiment, & quel malheur c'est que de n'avoir pas esté charié en son enfance. *Frappe ton enfant de la verge (dit le Sage) & tu delivreras son ame du sepulcre.* Prov. 23. 14. Si au lieu de le chatier tu le laisses abandon, il fera (dit-il) honte a sa mere; Il sera le suplice de son pere, l'opprobre & la ruine de la maison; quelquefois mesme selon sa qualité, la peste de l'Etat, le malheur de sa patrie. Si la parole d'enseignement & la remontrance avoit assez d'efficace

ficace sur l'ame de l'enfant, pour le détourner du mal, & luy faire aimer le bien; vous auriez tort de luy faire souffrir la douleur de la verge sans besoin; L'amour que vous avez pour luy, vous dispenserait de le chatier. Mais qui ne voit que dans la foiblesse, & la brutalité de son age, qui ne fait que c'est de la raison, qui ne se mene que par les sens, & n'est touché que du plaisir & de la douleur; les paroles sont inutiles, si elles ne sont accompagnées de quelques leçons plus vives & plus sensibles, c'est-à-dire de celles du châiment, qui faisant une plus profonde impression dans le cœur de l'enfant, le contraignent d'y recevoir les loix & la forme de l'honnesteté & du devoir? Car depuis que nôtre nature a esté infectée du peché, la corruption s'en découvre dès l'enfance. On y voit des-lors des inclinations a toute sorte de vices, plus ou moins violentes dans les uns que dans les autres, je l'avouë, mais néanmoins assez fortes en tous, pour les porter dans le desordre, si on ne prend le soin de les reprimer de bonne heure avecque le frein de la correction & de la discipline. Cette verité est

est si claire, que le Prince des Philosophes Payens a été contraint de reconnoître, qu'il y a en nous je ne say quoy qui s'oppose & qui resiste a la droite raison. Combien peu s'en faut-il, qu'il n'avoüé ce que le Christianisme nous a enseigné du peché originel ? Cette secrette resistance de nôtre nature contre le bien, rend le chatiment necessaire pour la ranger a la raison ; & c'est ce que le Sage signifie élegamment, quand il dit, *que la folie est attachée au cœur de l'enfant ; mais que la verge du chatiment la fera éloigner de luy ; & ailleurs encore, que la verge & la reprimande, donnent la Sagesse,* à l'enfant. Ainsi vous voyez, que le chatiment est necessaire a l'enfant, pour l'arracher du malheur & de la perdition, où ses mauvaises inclinations le porteroient infailliblement sans cela ; D'où s'ensuit, que l'amour d'un bon & sage Pere, qui connoist la nature & les suites des choses, l'oblige necessairement a le chatier. Il voit de loin l'abyfme du malheur & du deshonneur, où son enfant tombera infailliblement, s'il ne le corrige ; C'est ce qui fait qu'il aime mieux qu'il souffre un peu de mal presentement, que

Arist.
L. I.
Ethic.
Nicô.
c. ult.

Prov.
22. 15.
Eccl. 29.
15.

O que

que de le laisser perir. C'est justement ainsi que Dieu agit avecque les fideles. S'il les chatie il fait en cela ce que fait un bon Pere a son enfant. Vne pareille necessité l'y oblige. Car encore, que la parole & l'esprit de Iesus Christ ayt regeneré, & affranchy les fideles de la servitude du vice ; il n'est pourtant que trop clair & trop reconnu par l'experience, que pendant qu'ils sont vestus de cette chair mortelle, ils ont encore beaucoup de foiblesse. Quelque avancez qu'ils soient, pas un d'eux en cet état n'est exempt de cet importun combat de la chair contre l'Esprit, que l'Apôtre nous décrit dans l'Epître aux Galates; *La chair (dit-il) convoite contre l'Esprit, & l'Esprit contre la chair, & ces choses, sont opposées l'une a l'autre; tellement (dit-il) que vous ne faites point les choses, que vous voudriez, a quoy il faut ajoûter par mesme raison, & que vous faites souvent celles que vous ne voudriez pas.* Que le superbe Pelagien vante tant qu'il luy plaira, la perfection de sa justice. Il ne peut pretendre sans mentir impudemment d'estre exempt de ce combat. C'est ce qui rend le chatiment necessaire pour réveiller les lasches & les

Gal. 3.
17.

les paresseux ; pour corriger les débauchez ; pour ramener sous le joug de la discipline de Dieu, ceux qui s'émancipoient. Qui de nous ne ressent en luy mesme, s'il veut dire sincerement la verité, en combien de fautes nous tombons tous les jours ? Le monde & la chair soit par leurs charmes, & par leurs illusions, soit par leurs funestes menaces, & par leurs fausses alarmes, nous faisant violer en diverses sortes ou la pieté que nous devons a Dieu, ou la pure & ardente charité que nous sommes obligez d'avoir pour nos prochains. Ce seroit une cruauté indigne d'un Pere aussi bon & aussi misericordieux, qu'est nôtre Seigneur, de nous laisser perir dans ce mauvais train, où nos pechez nous engagent. Son cœur est trop tendre pour le souffrir, *il s'émeut & se débat en luy, & ses* ^{Osie} *compassions s'échauffent toutes ensemble a la* ^{12.8.} *seule veüe de nôtre malheur.* Son amour propre le sollicite donc en cet instant de nous secourir, de nous donner quelque salutaire coup de sa houlete pastorale pour nous ramener de nos egaremens ; *de nous juger*, c'est a dire de nous chatier selon le jugement de la censure celeste,

O 2

pour

I. Cor. pour nous instruire & pour nous rendre
 II. 32. plus sages, afin que nous ne soyons pas con-
 damnez avecque le monde ; c'est a dire
 afin que nous ne perissions pas eternelle-
 ment. Il aime mieux nous voir souffrir
 un peu de mal en ce siecle, que de nous
 voir bruler dans les enfers avecque les
 demons. Il nous seroit aisé de nous libe-
 rer de l'importunité de sa discipline ; Je
 ne diray pas en ne pechant point du tout ;
 ce seroit trop pour une chair aussi foible,
 qu'est la nôtre ; mais bien en nous jugeant
 nous mesmes, par une sincere & veritable
 penitence, quand nous avons esté assez
 malheureux pour pecher. Car S. Paul
 I. Cor. nous proteste, que nous ne serions point ju-
 II. 31. gez, c'est a dire chatiez & visitez des dis-
 ciplines de Dieu, si nous nous jugions nous
 mesmes ; c'est a dire si connoissant & con-
 damnant nôtre faute, nous en deman-
 dions pardon, & y renoncions. Mais
 puis que nous sommes si durs que de
 perseverer souvent dans les pechez que
 nous avons commis, sans songer a nous
 amander ; qui peut nier, que l'amour
 de ce Pere celeste envers nous ne soit
 tout a fait admirable, & adorable, qui
 au lieu de nous laisser dans nos voyes,
 comme

comme le mériteroit nôtre ingratitude, daigne encore étendre sa verge sur nous, & par quelques coups, qu'il nous en fait sentir, & dont la douleur n'est que pour un moment, nous tirer de l'enfer, où nous nous jettiôs? Car c'est proprement a cette verge celeste, qu'appartient ce que le Sage dit de celle de nos peres, *qu'elle delivre l'ame de l'enfer*, comme l'a traduit l'interprete Latin. Confessons donc mes Freres, que quand Dieu nous fait souffrir sa discipline en nous châtiant, il agit avecque nous en Pere, & qu'il nous traite vraiment *comme ses enfans*, ainsi que parle nôtre Apôtre, pour nôtre bien & salut, & avecque la mesme bonté & la mesme amour, qu'un bon & sage Pere a pour ses chers enfans; Et puis que l'amour qu'il nous porte & le salut qu'il nous procure par ses chatimens surpasse infiniment les affections des meilleurs & plus tendres peres, & tout le fruit & le profit que l'on peut tirer de leur discipline; confessons encore a sa gloire, qu'il n'y a point de pere au monde, autre que luy, dont on puisse dire aussi veritablement que de luy, qu'en nous châtiant *il nous traite comme ses enfans*. Et icy ne m'alle-

Prov.
13. 29.

guez point je vous prie que nos peres ne nous châtient, que pendant nôtre enfance, nous exemptant de leur verge dès que nous sommes sortis des bassesses de cet âge. A le bien prendre Dieu n'en use pas autrement avecque nous. Car a vray dire tout le temps que nous passons sur la terre est nôtre enfance ; selon la doctrine de l'Apôtre dans la premiere Epître aux Corinthiens , où il pose clairement , que pendant nôtre sejour sur la terre , nous parlons , jugeons , & pensons en enfans, ne voyant que par un miroier obscurément, & ne connoissant qu'en partie ; & que cette enfance durera jusques a ce que nôtre foy étant changée en veüe, & nos foibles connoissances en une connoissance parfaite, nous deviendrons hommes faits , dépouillant tout ce qui est de l'enfance ; ce qui n'arrivera que lors qu'étant absens , & étrangers de ce temps (comme il parle ailleurs) nous serons avecque le Seigneur. Ainsi la discipline de Dieu ne s'étend pas au delà de nôtre enfance, non plus que celle des hommes ; Elle dure seulement autant , que nous en avons besoin. D'où paroist pour vous le dire en passant, que celle du Pape, qui

tour-

1. Cor.
 13. 11.
 31.

2. Cor.
 5. 8.

tourmente & brûle encore les ames des vrays fideles apres leur mort dans son feu de purgatoire, n'est pas la discipline de Dieu ; ce qui me fait étonner qu'un des plus estimez Theologiens de la communion Romaine écrivant sur ce passage, ait clairement reconnu, que les châtimens de Dieu ne passent pas nôtre enfance, qu'il borne avec S. Paul dans la durée de nôtre vie terrestre; ne songeant pas sans doute, que cette verité qu'il reconnoist, éteint ce feu si utile au Pape & a ses ministres, par lequel il luy plaist de faire passer la pluspart des fideles trepassez avant que de leur ouvrir le paradis. Mais je viens a la seconde partie du texte de l'Apôtre, où de ce qu'il nous a enseigné de la discipline des fideles & de sa nature, il conclut que ceux qui en sont exemts, ne sont pas veritablement enfans de Dieu ; *Mais (dit-il) si vous estes sans discipline, dont tous sont participans, vous estes donc enfans supposez, & non vrayz & legitimes enfans.* Il y a simplement dans l'original; *Vous estes donc bâtards ou supposez & non enfans ;* Ce texte contient deux propositions ; L'une, que tous les vrayz fideles & enfans de Dieu *sont participans*

*Ess. in
loc.*

de sa discipline. Car il est clair, qu'il ne parle, que de ceux-là. L'autre que ceux, qui *sont sans cette discipline* (c'est a dire qui en sont exempts, qui n'y ont point de part) ne sont pas enfans de Dieu, mais étrangers & faussement supposez. L'une & l'autre de ces deux veritez est assez claire par les choses, que l'Apôtre a desja posées cy-devant. Car pour la premiere, puis que le *Seigneur châtie tout enfant, qu'il avouë*, comme il l'a dit cy devant dans le verset sixiesme, où il rapporte cette sentence du livre des Proverbes ; il est clair, que tout homme, que le Seigneur laisse sans discipline, c'est-a-dire sans châtement, est hors de sa famille, qu'il n'est pas du nombre des enfans qu'il avouë & reconnoit pour siens. Mais cela mesme paroist encore clairement de ce qui est dit dans la premiere partie de ce texte, que *Dieu traite comme enfans ceux qu'il châtie*. Car en parlant ainsi, il suppose necessairement, que la maniere dont Dieu traite ses enfans, est de les châtier ; d'où s'ensuit qu'il n'y en a aucun, qu'il ne châtie quelque fois. Cela est conforme a toute la doctrine de l'Evangile, qui denonce aux vrais Chrétiens

tiens dans une infinité de lieux , qu'ils auront angoisse au monde, qu'ils y feront sujets a la croix & aux afflictions; & l'Apôtre predit ailleurs en general , que *qui-
conque veut vivre selon pieté en Iesus Christ souffrira persecution.* Car toutes ces souffrances , qui nous sont suscitées dans le monde pour la profession du nom & de la doctrine de Iesus Christ, font aussi partie des châtimens , dont Dieu nous visite, comme nous l'avons desja remarqué dans l'une de nos actions precedentes, † sur l'exemple de ces Hebreux, l'Apôtre mettant clairement la persecution, qu'ils souffroient pour l'Evangile , entre les châtimens, que Dieu leur dispensoit: En quoy la Sagesse & la bonté de ce Pere celeste est admirable , qui par une seule & mesme discipline pourvoit tout ensemble a la sanctification & a la gloire de ses enfans ; A leur sanctification ; les amenant par ce châtiment a une vive repentance. A leur gloire , leur faisant l'honneur de souffrir pour le nom de son Fils & de sa Verité. Mais il faut aussi mettre dans le rang des disciplines de Dieu, les maladies, les afflictions, les pertes de biens , d'honneurs & de di-
gnitez,

2. Tim.
3. 12.

† Sus
Serm. 5

gnitez, & tous les tristes & fascheux accidens ordinaires dans le genre humain, & dont le Seigneur frappe souvent ses enfans pour les châtier de leurs fautes, & les ranger a leur devoir par un serieux amandement de vie. C'est une des clauses de l'alliance que Dieu a traitée avecque nous en son Fils Iesus Christ, nôtre vray David, expressement ajoûtée en celle qu'il fit autrefois avecque David, en figure de la nôtre; où apres avoir

2. Sam. 7.14. *mettent quelque iniquité* (dit-il) *s'ils violent*
 & Ps. 89.35. *mes statuts, & ne gardent pas mes commande-*
 & suivans. *mens; je les châtieray de verge d'hommes, & de playe de Fils des hommes; c'est a dire*
 I. Cor. 10. *S. Paul ailleurs, d'une tentation humaine.*

Et bien que le Vieux Testament eust des promesses magnifiques de benedictions & de prosperitez temporelles; Les fideles n'y étoient pourtant pas exemts de cette discipline; comme vous le pouvez apprendre par l'histoire de la vie des Saints hommes de ce temps-la, comme des Patriarches, de Moyse, de David, d'Esaye, de Jeremie, & autres, où vous ne voyez autre chose, qu'exils, combats, miserés,

miserables, persecutions, & afflictions de
 toutes sortes. Mais cela est encore beau-
 coup plus clair sous la nouvelle alliance,
 qui ne nous promet proprement que les
 graces & benedictiōs spirituelles & cele-
 stes; I. Christ y tenāt perpetuellemēt son Actes
 peuple sous une étroite discipline, où 4. 22.
 par plusieurs afflictions & tribulations, il
 cōduit ses enfans en son Royaume. Lisez
 les Actes des Apôtres, les épîtres de nô-
 tre S. Paul. Vous y rencontrez par tout
 les épines & la croix de Christ; jusques-
 là qu'il dit, que *s'ils n'avoient esperance en* 1. Cor.
Iesus Christ, qu'en cette vie seulement, ils se- 15. 19.
roient les plus miserables de tous les hommes.
 L'Eglise des premiers siecles apres ces
 saints hommes fut traitée en la mesme
 sorte; & celle de nos Peres a gemi long
 temps dans une semblable condition. Si
 cela fait peur & horreur a la chair, il est
 salutaire & necessaire a l'esprit; les pas-
 sions de nôtre nature étant si violentes,
 qu'elles ne peuvent se dompter & mor-
 tifier autrement. D'où vous pouvez
 voir en passant combien est éloigné de la
 verité le portrait, que quelques uns nous
 font de la famille de Iesus Christ, debi-
 tant la prosperité & la gloire mondaine
 pour

pour l'une de ses marques. Comment peut subsister cela avec cette discipline & ces châtimens, dont l'Apôtre n'exempte pas un des vrais enfans de Dieu? Cette premiere verité établie, il n'y a plus de difficulté dans l'autre, qui s'en ensuit clairement & necessairement, Savoir que ceux, qui sont sans discipline, ne sont pas vrais & legitimes enfans de Dieu. Car puis que tous les vrais enfans sont participans de la discipline, ceux qui en sont exemts ne peuvent estre de ce nombre. Il les nomme *bâtards* ou *supposez*; pour signifier qu'ils ne sont pas vraiment de la famille de Dieu, ni nais de sa semece, qui est sa parole; qu'ils ne sont pas du sang de Christ. Etant nais d'ailleurs, ils sont impudemment profession d'en estre, & en prennent faussement le nom & les armes, comme l'on parle. En effet dès qu'ils voyent venir le châtimement de l'Eglise, ils s'en retirent, de peur d'y avoir part; semblables a ces anciens Samaritains, qui se disoient Israélites pendant que les affaires de ce peuple alloient bien; & renioient leur parentage dès que l'orage de la persecution le menaçoit. C'est là Chers Freres, ce que nous

nous avons a vous dire pour l'explication de ce texte. Reste que nous touchions les principaux enseignemens qu'il nous fournit. Premièrement nous avons a y apprendre, que c'est Dieu qui gouverne toute la discipline des fideles. Quelque châtiment qui nous arrive, soit public, soit particulier, faisons nôtre conte, que c'est la main du Seigneur, qui nous visite; & qu'il n'arrive *aucun mal en* Amos 3. 6. *la cité*; dans son Eglise, qui ne soit dispensé par son ordre. Gardons nous de l'impieté du monde, & de ses sages pretendus, qui rapportent les bons & les mauvais succez, qui leur arrivent, a la Nature, ou a la Fortune, leurs deux sourdes & aveugles divinitez. Ce nous est desja une grande consolation que celui qui nous frappe est le grand Dieu Souverain, dont la puissance, la sagesse, & la bonté est infinie, qui ne fait rien que justice & raisonnablement. Il ne frappe les siens que pour leur bien; & tous les coups qu'il leur donne sont salutaires; Si David bien loin de craindre les coups Psaum. 141. 5. d'un homme juste, les souhaite, & s'affesure qu'ils ne le blesseront point, qu'au contraire *ils luy seront un baume excellent*; combien

combien plus devons nous avoir le mesme sentiment de la discipline de Dieu ? Sur tout si nous pensons a ce que l'Apôtre dit, que quand *il nous châtie*, il nous *traite comme enfans* ; qu'il vient a nous non comme a ses ennemis pour nous accabler, non comme a des criminels, pour nous punir en sa colere ; mais comme a ses chers enfans pour nous amander & sanctifier ? Certainement cette doctrine de l'Apôtre abbat encore la pernicieuse erreur, que nous avons desja refutée dans nôtre action precedente de ceux, qui pretendent que les châtimens des fideles sont des punitions de leurs crimes ainsi proprement nommées, qui satisfont la justice vangeresse de Dieu, luy payant une partie de ce que nous luy devons de peines, selon les droits de la Loy. Qui a jamais dit ou pensé, qu'un pere châtiant son enfant le *traite*, comme un juge fait un criminel. Si cela étoit, comment l'Apôtre diroit-il, que les faux Chrétiens, qu'il appelle *batards & illegitimes*, sont sans discipline ? Ou les pechez de ces gens-là demeurent impunis, (ce qui est absurd & contraire a toute verité) ou s'ils sont punis par de vraies peines

nes ainsi proprement nommées ; certainement il faut avouër de necessité, que les disciplines des fideles, auxquelles ces gens-là n'ont point de part, sont d'une toute autre nature, c'est a dire que ce ne sont pas des peines pour satisfaire la justice de Dieu, mais des châtimens pour amander le fidele, que son Pere celeste luy adresse, *non pour le punir* (dit Chrysostome sur ce texte) mais pour le corriger. Recevons ainsi la discipline de Dieu (Freres bien aimez) non comme un supplice ; mais comme une grace, comme un effet de son amour paternelle. Ne disons point, il nous a delaissez ; Il ne veut plus avoir soin de nous. Au contraire dit l'Apôtre, il en a soin, puis qu'il vous fait part de sa discipline. Il vous regarde encore avec un œil & un cœur de Pere, puis qu'il vous traite comme enfans ; S'il vous tenoit pour étrangers, il vous abandonneroit ; il vous laisseroit là, comme des gens, qu'il ne connoist point. Cette verge paternelle qu'il vous montre n'est que pour ses enfans. Celle dont il brise ses ennemis est de fer. Vous frappant, il vous parle, il vous envoie ses Apôtres & ses Prophetes, qui vous ayant tant de fois

Chryf.
Hom.
29. in
Hebr.
p. 947.
D.

fois predict, que vous seriez châtiés, puis que vous ne vous amandez pas a leur premiere remontrance, vous exhortent & vous consolent encore maintenant, vous assurant que ce Dieu, qui vous châtie, est vôtre Pere; qu'il ne vous frappe, que pour vous réveiller, pour vous relever de cette longue securité où vous avez veu jusqu'icy, pour vous avertir de songer a vous (car quelque tard qu'il soit, il est encore temps) de renoncer a ce qui luy desplaist, d'ôter de devant luy tant de mauvaises choses qui ont irrité les yeux de sa gloire, de vous convertir tous a luy, hommes & femmes, jeunes & vieux, riches & pauvres, Pasteurs & brebis, & de vivre desormais dans une honnesteté, pureté & sainteté, qui soit digne de luy & de vous & de la glorieuse profession que vous faites d'estre ses enfans. Luy mesme vueille toucher nos cœurs par la vertu de son esprit tout puissant, & nous donner la grace d'obeir religieusement a sa parole, & de nous acquitter fidelement de tous les saints devoirs auxquels elle nous appelle a sa gloire & a notre salut. *Amen.*

SERMON